

## Extraits CONSEIL MUNICIPAL DU 11/10/2024

Délibérations : PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*)

Délibération demandant l'inscription de chemins, validée ensuite au Conseil Départemental après avis des espaces, sites et itinéraires (selon plan chemin entre Neuilly et Champallement) – – vote unanimité

CFU (*Contrat Financier Unique*)/ MISE EN ŒUVRE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLES DE LEGALITE ET BUDGETAIRE

CFU: Délibération pour comptes groupés des comptes de gestion et comptes administratifs

Mise en œuvre des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire : délibération pour la télétransmission budgétaire : la Préfecture envoie une convention pour acceptation du CFU puis délibération pour accord de la convention de CFU. – vote unanimité

3/ EGLISE :

Martine BOUTRELLE a réceptionné l'expert pour l'état des lieux le 20/09

Les travaux ont démarré (installation des échafaudages)

1<sup>ère</sup> réunion de chantier le 2/10 (Présents : M. BURI Architecte, Entreprise Pousseaux, Véritas, Pascal DAMERON, MF. HENNEAUX) prochaine réunion le mardi 15/10 à 15h.

La commune a mis à disposition, pour les ouvriers de l'entreprise Pousseaux, le logement du 1<sup>er</sup> étage du presbytère, la fourniture en eau et électricité /compteurs provisoires à la charge de l'entreprise, et qui s'engage à laisser les lieux en état, un état des lieux sera réalisé. A ce jour ils n'ont toujours pas récupéré les clés.

Nous avons obtenu une subvention de la Sauvegarde de l'Art Français de 8 000€.

Fondation du Patrimoine : dons à ce jour = 2 714€

Visite des Monuments de France le 2/10 matin en présence de M. DENIAUX vice-président de la CCTBC & MF. HENNEAUX : un nettoyage de la statue de Saint Martin peut être envisagé mais ils conseillent de ne pas la déplacer car elle est saine et bien installée au-dessus du mur en ciment et suffisamment décalée pour ne pas subir de dégradations par l'humidité. Etude pour le classement de la plus vieille cloche.

4/ VOIRIE : les travaux de voirie rue de la mare ont été réalisés par l'entreprise COLAS.

Ceux commandités par la CCTBC (route classée intercommunale) allant de Neuilly au stop de Flassy ont été réalisés par l'entreprise MERLOT.

5/ LOGEMENT du presbytère 1<sup>er</sup> étage : Martine BOUTRELLE a demandé un devis pour l'ensemble de la réfection des sols, l'entreprise Niez : 4 584.75 euros. La somme étant trop importante, un nouveau devis pour uniquement les sols de la cuisine et sanitaires doit être établi.

6/ POINT FINANCIER : 200 599€ budgétés mi-septembre 125 710€ réalisés

7/ LIGNE TELEPHONIQUE CUIVRE : le réseau téléphonique cuivre va être fermé ; Neuilly fait partie du lot n° 4 qui prévoit une fermeture en janvier 2028. Il est important que les administrés en soient informés de façon à ce qu'ils anticipent pour migrer sur une autre technologie disponible.

#### 8/ RAPPORT du TRIBUNAL pour les bâtiments dégradés sur le Bourg et Flassy.

Pour mémoire : En ce qui concerne les bâtiments en mauvais état sur le bourg et sur Flassy, des courriers de réclamation de riverains, ont été adressés à la mairie. Après avoir fait intervenir la DDT58, envoyé des courriers aux différents propriétaires depuis plusieurs mois, la situation reste la même.

En respect de la procédure légale, la mairie s'est trouvée dans l'obligation de saisir le Tribunal Administratif de Dijon.

Pascal DAMERON a réceptionné l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de Dijon qui nous a adressé ainsi qu'aux propriétaires concernés, les rapports d'expertise :

Pour Le bourg : l'expert préconise une mise en sécurité et des réparations (côté de la maison mitoyenne de E. Leonetti présent lors de la visite) dans les plus brefs délais.

Flassy : préconisation de démolition de la grange, de mise en sécurité de la petite maison volets et toiture côté chemin communal (présence de Mme Halinski propriétaire mitoyenne).

#### 9/ SALLE COMMUNALE : conditions d'occupation.

L'atelier de sophrologie nous sollicite à nouveau pour occuper la salle les mercredis matins en dehors des périodes de vacances scolaires. A la demande de conseillers, proposition d'une convention d'occupation, comme pour les autres associations, et d'une participation financière pour l'utilisation régulière (entretien et chauffage). 6 voix pour – 3 voix contre

Il est proposé également de « réduire » la contribution de la commune sur la subvention accordée au Centre Social. 3 voix pour – 6 voix contre

#### 10/ Demande de Mme OROSCO pour la population féline sur le bourg

Le CCAS réuni le 1/10/2024 ne souhaite pas, à la majorité, financer cette opération.

Martine BOUTRELLE est en charge du dossier : Après contacts pris avec diverses associations et les propriétaires des chats il est possible de stériliser gratuitement.

11/ AFFOUAGES : Pascal DAMERON : les affouages de 2024/2025 sont les têtes de chêne qui devaient être faites précédemment, et qui, par conséquent, bénéficient aux affouagistes ayant exploité les coupes dans le cadre du règlement de l'ONF.

#### 12/ Demande de Mme OROSCO pour le changement de nom de la place de l'Abbé Pierre.

7 voix Contre – 2 voix pour.

Un questionnaire sera proposé aux administrés pour connaître leur avis.

13/ POSTE AGENT TECHNIQUE : Clothilde BIZON a démissionné pour des raisons personnelles (manque de disponibilité avec son autre emploi)

Mme Catherine STIER a proposé sa candidature.

#### 14/ QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION de la cérémonie du 11 novembre : à 11h au Monument sur la place, Réception au Marigny

COLIS : Après réunion du CCAS : pas de repas proposé cette année à nos aînés étant donné le peu d'inscriptions. Un colis sera distribué à chacun.

CCTBC : demande de passage d'un drone pour filmer le village afin de l'inclure sur le site de la CCTBC et possibilité de le mettre également sur notre site (gratuit).

Lever de séance : 20h30